



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 22/09/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 19 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de Conseillers votants : 24
Date d'affichage : 12/10/2022

VOTE : Voix Pour : 24 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 05 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, Mme Florence LECAMUS, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Jean-Marc LETELLIER, M. Damien SOREL, Mme Séverine LOUVEAU.

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à M. Mostefa MAACHI ; M. Richard PAUPY à Mme Jacqueline BLOND ; M. Antoine BIGNON à Mme Patricia CHARPENTIER ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE ; M. Jean-Marc LETELLIER à M. Fabrice EGRET.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Subvention façades/toiture SCI LEGENTIL-GAREL HABITAT

➡ **Rapporteur** : Mme LAMBERT Paméla, adjointe aux finances

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 14 du Conseil municipal de la ville de Sées en date du 10 octobre 2016.

VU la délibération n° 003/2020 du Conseil municipal en date du 29 janvier 2020 prorogeant jusqu'au 31/12/2020 l'opération collective de restauration du bâti ancien situé dans le périmètre des monuments historiques.

VU la délibération n° 105/2020 du 25 novembre 2020 portant renouvellement de la politique d'aide pour les ravalements de façades et les réfections de toitures.

Considérant que la demande faite le 19 septembre par la SCI LEGENTIL-GAREL HABITAT, située Le bourg, 61500 MACE, entre dans le cadre de la délibération n° 105/2020 visée ci-dessus ;

Détail de la demande :

Lieux des travaux	Nature des travaux	Montant des travaux	Montant subvention	Montant accordé
18 Rue Aristide Briand	Toiture	86 477,60 €	11,00% 9 512,54 €	1 100,00 €

Considérant que le montant de l'aide est égal à 11 % des travaux TTC et est plafonné à 1 100 €

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

➤ **ACCORDE,** à la SCI LEGENTIL-GAREL HABITAT, une subvention de 1 100 € pour les travaux de réfection de toiture sur la maison située 18 Rue Aristide Briand.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 11 octobre 2022